

## **Assemblée communale extraordinaire du jeudi 30 mars 2017 à la halle de gymnastique**

L'Assemblée communale a été régulièrement convoquée par la voie du Journal officiel n° 10 du 15 mars 2017 et par la publication communale de la même date.

**Présidence** : Mme Jacqueline Thiévent, Présidente des Assemblées  
**Procès-verbal**: En l'absence de la secrétaire communale, l'Assemblée nomme Mme Sandra Voisard pour la tenue du PV  
**Participants** : 52  
**Scrutateurs** : MM. Claude Perrolle et Denis Gatherat

Mme la Présidente ouvre l'Assemblée en souhaitant la bienvenue aux participant(e)s. Elle déclare l'assemblée ouverte.

Mme la Présidente donne lecture de l'ordre du jour. Il est accepté à l'unanimité tel que présenté.

### ***ORDRE DU JOUR***

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2016.
2. Discuter et voter l'acquisition des parcelles nos 53, 54, 109, 110, 111 et 4820 du ban de Courtedoux, appartenant à la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura, d'une surface totale de 9'462 m<sup>2</sup> au prix de Fr. 50.--/m<sup>2</sup>, soit un total de Fr. 489'000.--, y compris les frais notariés. Donner compétences au Conseil communal pour se procurer le financement et signer les actes y relatifs.
3. Divers

En l'absence de la secrétaire communale, Mme la Présidente propose à l'Assemblée de nommer Mme Sandra Voisard en tant que secrétaire pour cette Assemblée. Mme Voisard rédigera donc le PV de l'Assemblée de ce soir. L'Assemblée accepte cette proposition à l'unanimité.

### **1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2016**

Mme la Présidente informe l'Assemblée que le procès-verbal a été diffusé sur le site internet de la commune et qu'il était possible de venir en prendre connaissance au bureau communal. Il sera approuvé sans lecture. Mme la Présidente demande à Mme Voisard si des demandes de modifications écrites sont parvenues au secrétariat communal. Mme Voisard répond par la négative. Comme il n'y a pas de remarque particulière, l'Assemblée approuve ce procès-verbal sans lecture

**2. Discuter et voter l'acquisition des parcelles nos 53, 54, 109, 110, 111 et 4820 du ban de Courtedoux, appartenant à la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura, d'une surface totale de 9'462 m<sup>2</sup> au prix de Fr. 50.--/m<sup>2</sup>, soit un total de Fr. 489'000.--, y compris les frais notariés. Donner les compétences au Conseil communal pour se procurer le financement et signer les actes y relatifs**

Mme la Présidente demande à l'Assemblée si elle accepte d'entrer en matière pour ce point. L'Assemblée accepte à l'unanimité.

Mme la Présidente donne la parole à M. François Minger, maire.

M. Minger débute sa présentation en expliquant que le Conseil communal propose ce soir l'achat des parcelles nos 53, 54, 109, 110, 111 et 4820 du ban de Courtedoux. Le Conseil est en négociation avec la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura, propriétaire actuel, depuis près de 4 ans.

Il détaille à l'Assemblée la situation et la dimension des parcelles concernées. La parcelle n°53, 730m<sup>2</sup> ; la parcelle n°54, 740m<sup>2</sup> ; la parcelle n° 109, 819 m<sup>2</sup> ; la parcelle n°110, 1045m<sup>2</sup> ; parcelle n°111, 2472m<sup>2</sup> et parcelle n° 4820, 3656m<sup>2</sup> ; soit un total de 9462 m<sup>2</sup>.

Ces terrains se situent déjà en zone à bâtir, zone CAc (centre ancien) et sont à développer par plan spécial. Il n'y aura donc pas de dézonage nécessaire. Etant donné qu'une partie des parcelles est en zone PVa de protection des vergers, une compensation devra avoir lieu en plantant plusieurs arbres.

M. Minger développe en mentionnant les deux bâtiments existants qui se trouvent sur les parcelles concernées. Le premier est la grange située à côté du magasin Choffat et le deuxième est un hangar. Une emprise parcellaire pour une construction privée est actuellement réglée par une convention que la Caisse de pensions avait accordée entre la parcelle n°111 et 108. Ce problème devra être réglé avant l'achat des terrains par la Caisse de pensions.

M. Minger expose ensuite les intentions de la Commune quant à cet achat.

L'étude d'un plan spécial a été donnée à l'entreprise Buchs & Plumey avant l'achat de ces terrains afin d'avancer au plus vite sur ce dossier. Plusieurs réflexions sont actuellement en cours. Une étude d'éco-quartier, par exemple. Sans aller jusqu'à y réaliser une place de stationnement commune, la préférence irait au stationnement traditionnel, c'est-à-dire à une ou deux places devant chaque habitation. L'utilisation de panneaux photovoltaïques, de systèmes de récupération d'eau de pluie et de chauffage à distance sont également une hypothèse. Ceci devra être déterminé avant la viabilisation du terrain.

Les parcelles seront à l'avenir plus petites que celles vendues jusqu'ici à cause de la densification induite par la nouvelle LAT. L'indice minimal de 0,25 étant calculé en fonction de la surface de planché divisée par la surface de la parcelle. Aujourd'hui l'achat d'une grande parcelle signifie que l'on y construira une grande maison.

Ainsi pour augmenter l'efficacité du secteur, les parcelles seront partagées en vue d'accueillir différentes constructions telles que des maisons individuelles, mitoyennes et des locatifs. La zone Cac permettant la construction de bâtiment de deux niveaux plus combles aménagés.

Le Conseil propose également de réaménager la grange existante. Le local de voirie pourrait y être installé. En effet, si la Commune contracte un emprunt pour l'investissement du local de voirie, la charge locative de notre local actuel capitalisée à 3,5% permettrait un investissement de Fr. 260'000.-. Ce qui représenterait une opération neutre pour la Commune.

Le Conseil communal pense également aménager un local commercial dans cette grange si l'affectation commerciale du bâtiment accueillant actuellement le magasin venait à disparaître, M. Choffat ayant annoncé la cessation de son activité à Courtedoux pour problèmes de santé, mais la cause d'une baisse du chiffre d'affaires n'y étant certainement pas complètement étrangère.

De ce fait, le Conseil communal a approché plusieurs commerces de la région, et certains ont montré de l'intérêt à implanter une succursale à Courtedoux.

Quant au hangar, il sera démoli.

La Commune de Courtedoux a fait une proposition d'achat de Fr. 50.--/m<sup>2</sup> soit un total de Fr.473'100.--. La Caisse de pensions ne souhaitant pas vendre à un prix inférieur. M. Minger informe l'Assemblée que le prix est très intéressant et est malgré tout acceptable car on pourra avoisiner les Fr. 110.--/m<sup>2</sup> viabilisé à la vente.

A cela, il faut ajouter environ Fr. 15'000.-- de frais de registre foncier. Le montant total arrondi est de Fr. 489'000.--. Le financement sera effectué par emprunt bancaire et l'amortissement par vente des terrains.

Au terme de ces explications, Mme la Présidente remercie M. Minger pour cette présentation et ouvre la discussion :

M. Dominique Thiévent relève le très bon travail de la Commune sur ce projet. Il se demande si le Conseil pense qu'un commerce peut réellement être viable étant donné que M. Choffat nous a informés que les chiffres de ventes sont mauvais. Il aimerait également plus d'indications concernant la convention de passage entre les parcelles n°111 et 108.

M. Minger explique que M. Choffat ne veut pas forcément accuser les travaux de faire baisser son chiffre d'affaires. Malgré tout, il y a eu une baisse significative de la clientèle et forcément une incidence réelle sur le chiffre d'affaires. Le Conseil a, à plusieurs reprises, demandé aux habitants de faire des efforts afin que l'on puisse sauvegarder un magasin dans le village. Le Conseil pense que si la Commune est le propriétaire du bâtiment, les charges seront moins élevées pour le locataire du magasin et il sera ainsi plus aisé de pérenniser ce genre de commerce. La Commune souhaite qu'un commerce tel que celui-ci reste dans le village.

Quant à l'emprise de la parcelle n°108, M. Minger répond qu'il n'a pas d'information quant à la raison effective, puisqu'il s'agissait de démarches entre propriétaires privés.

M. Jean-Claude Gerber prend alors la parole, étant le propriétaire de la parcelle concernée. Il explique qu'à l'époque de l'achat de leur terrain, celui-ci étant étroit, son épouse et lui-même avaient fait la demande d'achat d'une partie de la parcelle n°111. M. Migy de la Caisse de pensions leur avait expliqué que cette parcelle est sous droit de réméré. M. Migy est décédé par la suite et le dossier est resté en suspens depuis.

M. François Minger atteste qu'une convention garantissant que le terrain sera vendu à Mme et M. Gerber a été signée entre propriétaires.

M. Claude Perrolle interroge M. Minger quant au type de commerce pouvant s'installer dans le futur local. Un commerce autre qu'un magasin pourrait-il également y prendre place ? M. François Minger atteste qu'il serait tout à fait envisageable d'implanter un autre type de commerce dans cette zone et que des contacts ont déjà été pris en ce sens.

M. Claude Cortat souhaite savoir si un projet de viabilisation est déjà effectué. M. Minger répond qu'une demande d'offre a été demandée au bureau Buchs & Plumey. Une étude de chauffage à distance doit encore être menée. C'est effectivement une zone éligible pour un chauffage à distance. Celui-ci serait produit à Courtedoux directement et ne serait pas relié à Porrentruy.

M. Bruno Zürcher demande s'il ne serait pas judicieux de penser immédiatement à ces réseaux avant de goudronner la nouvelle route. M. Minger répond que ce réseau ne passera pas sous la route, car un centre serait implanté dans la nouvelle zone constructible.

M. Joseph Maillat nous indique que son fils s'était renseigné il y a quelques temps au sujet d'un passage du Thermoréseau sur leur terrain. Il estime qu'il faudrait penser à placer ce centre Thermoréseau à l'extérieur et non en plein centre du village.

M. François Minger indique qu'afin que le chauffage du Thermoréseau soit concluant, il est nécessaire d'avoir une densification de la zone (une grande demande de chauffage) et surtout que le réseau doit être le plus court possible. L'école étant placée à côté, l'endroit est bien situé. Mais le sujet sera encore soumis à réflexion, et l'endroit choisi n'est pas encore définitif.

M. Jean-Claude Gerber demande si le Conseil sait déjà combien de parcelles seront prévues sur la totalité de la surface constructible. François Minger relève que c'est le plan spécial qui définira ce nombre, mais apparemment environ une dizaine de parcelles. Il souligne que le nombre de parcelles ne déterminera pas le nombre d'habitants, puisqu'il y aura différents types d'habitations.

Mme Patricia Gerber désire savoir à quelle hauteur arrivera l'immeuble locatif. François Minger lui énonce qu'il est prévu 2 étages ainsi que des combles aménagés (H3).

M. Denis Gatherat questionne le Conseil quant à la réflexion d'acheter le bâtiment du magasin Choffat, étant donné qu'il est à vendre. M. François Minger lui mentionne que ce bâtiment seul est plus cher que toutes les parcelles de la Caisse de pensions réunies.

M. Joseph Maillat interroge M. Minger afin de savoir si un espace vert est prévu au centre des futures habitations. Des places de stationnement pour l'école sont-elles également à l'ordre du jour ? Il en manque notamment lors de manifestation.

Le Conseil y travaille, et une réflexion sur de telles places pour l'école est en cours. Quant à l'espace vert, M. François Minger trouve dommage de sacrifier 500m<sup>2</sup> pour un espace de verdure à cet endroit-là, étant donné que l'on peut en trouver beaucoup à proximité immédiate de cette zone.

Mme Marie-Laure Maillat rend attentif le Conseil à la biodiversité du verger. La compensation de 2 arbres par maison sera-t-elle suffisante par rapport à la grande surface de cette zone ? M. Minger atteste que l'aspect de ce secteur changera indéniablement, mais le village possède d'autres zones de vergers ailleurs. Cette zone est à bâtir et par définition elle devra l'être. Il ne serait pas judicieux de sauvegarder une zone verte dans cette partie du village, et de dézoner ailleurs.

M. Joseph Maillat pense qu'un terrain de 1000 m<sup>2</sup> pourrait être laissé libre de construction. Le prix d'achat du terrain n'étant pas élevé cela ne serait pas une mauvaise opération. Il fait remarquer qu'il existe aujourd'hui beaucoup de villes qui essaient de reverdir et qu'il serait dommage d'en arriver là un jour.

M. Minger explique encore que la Commune est obligée d'appliquer la Loi sur l'aménagement de territoire.

Mme Joray fait remarquer au Conseil qu'une partie des parcelles concernées avait été réservée pour une future affectation à l'école. M. Minger l'avertie qu'aujourd'hui on parle malheureusement plutôt de fermetures de classes. Il n'y a aucune nécessité de réserver un terrain pour l'école. De plus, une place de jeux récente a déjà été réalisée.

Mme Marie-Laure Maillat s'inquiète de savoir s'il est judicieux de créer de nouvelles habitations alors que des classes se ferment. M. Minger lui annonce que l'idée est justement de faire venir de nouveaux habitants à Courtedoux. Si la population augmente, on pourra ainsi conserver un maximum de classes. Il fait remarquer que les dernières constructions réalisées à Courtedoux ont permis d'accueillir de nouvelles familles. Ce qui permet à Courtedoux d'ouvrir une nouvelle classe d'école enfantine en 2017. Les effets d'une politique foncière active sont donc directs. Les magasins et les écoles sont primordiaux pour avoir un dynamisme du village.

M. Dominique Thiévent nous dit qu'il n'est pas insensible aux zones vertes, mais explique que selon la nouvelle LAT, les zones creuses doivent être remplies. A Courtedoux, comme partout ailleurs dans le canton, certaines parcelles déjà viabilisées pourront être remises en vente.

M. Minger développe qu'avec la nouvelle LAT, on trouve la nouvelle notion du droit d'emption, c'est-à-dire que la commune pourra racheter, si nécessaire, les terrains

libres de construction et en zone à bâtir appartenant à des propriétaires privés. Les communes devront racheter les terrains des privés avant d'entreprendre une mise en zone de terrains agricoles.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente remercie vivement M. Minger pour son excellente présentation et toutes les informations apportées. Elle clôt la discussion et demande à l'Assemblée :

**Approuvez-vous l'acquisition des parcelles nos 53, 54, 109, 110, 111 et 4820 du ban de Courtedoux, appartenant à la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura, d'une surface totale de 9'462 m<sup>2</sup> au prix de Fr. 50.--/m<sup>2</sup>, soit un total de Fr. 489'000.--, y compris les frais notariés, et donnez-vous les compétences au Conseil communal pour se procurer le financement et signer les actes y relatifs ?**

L'Assemblée accepte à l'unanimité.

### **3. Divers**

Mme la Présidente donne la parole à M. François Minger, maire.

M. Minger tient tout d'abord à présenter M. Grégory Franc, le nouveau conseiller communal en charge de l'Ecole, de la culture et des sports & loisirs. Il remplace M. Yves Blum qui a démissionné au 31.11.2016. C'est avec grande satisfaction que M. Franc travaille depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec le Conseil communal.

Il poursuit ensuite la conversation en s'exprimant sur le Café-Restaurant du Cheval Blanc situé au milieu du village sur une parcelle de 2'278 m<sup>2</sup>. Ce bâtiment a un grand potentiel avec une possibilité de créer des appartements, plusieurs promoteurs s'y étant déjà intéressés.

Le bâtiment a un volume de 3'400 m<sup>3</sup> sia, et la parcelle est de 2'278 m<sup>2</sup>.

Les inquiétudes du Conseil sont une possible fermeture du restaurant du village et du magasin. Ce qui est en totale opposition avec le développement actuel de la commune malgré le dynamisme amené par toutes les sociétés actives à Courtedoux.

Le Conseil communal doit-il intervenir de manière plus forte dans cette problématique, par l'achat du restaurant et la création d'une auberge communale ?

Le prix de vente est élevé si le projet se limite au restaurant. C'est un investissement conséquent pour la Commune.

L'achat du restaurant est d'environ Fr. 500'000.--. La rénovation est lourde et se montera à environ Fr. 500'000.-- également (hors grange et remise sud). Donc, un investissement total de Fr. 1'000'000.--.

Selon le calcul de la capacité financière usuel de 5%, la charge locative annuelle se monte à Fr. 50'000.--, donc une charge mensuelle de Fr. 4'200.--.

Pour le calcul selon les taux actuels, les intérêts à 1,5%, l'entretien et les charges à 1% et un amortissement de 1%, donc un total de 3,5%, la charge locative annuelle s'élèverait à Fr. 35'000.-- et mensuellement à Fr. 2'950.--.

Ce projet serait donc difficilement rentable si on le limite à l'exploitation seule d'un restaurant. Il serait nécessaire d'implanter une autre activité dans ce bâtiment. Une réflexion a été conduite sur une unité d'accueil pour écoliers. Ce projet est soumis à autorisation de l'autorité cantonale. La Commune de Courtedoux a pris contact avec Porrentruy qui possède plusieurs antennes d'unité d'accueil. Pour Porrentruy, il serait possible que Courtedoux devienne une de ces antennes. Toutefois, il n'y aurait plus de places disponibles pour des élèves au niveau du Canton.

Une UAPE a un coût. Actuellement, celles des communes voisines produisent un déficit entre Fr. 10'000.-- et Fr. 70'000.--. Il n'est donc pas encore certain qu'on puisse posséder notre propre unité d'accueil.

Après avoir pris des renseignements auprès du Service des Communes, il est nécessaire de disposer d'une activité communale dans le bâtiment afin de justifier un tel achat.

Ce soir, le Conseil demande l'avis à l'Assemblée. Un restaurant au village est-il important à vos yeux ?

Devons-nous nous pencher sérieusement sur l'achat de ce bâtiment, afin d'essayer d'assurer la présence d'un restaurant au village ? Avec les risques que cela comporte ?

Quelle activité communale implanter dans ce bâtiment ?

Nous avons actuellement l'exemple de l'Inter qui est déjà en faillite, car il possédait des dettes dès le départ, sans absorption par la suite.

La population doit savoir également que dans l'éventualité d'un achat par un promoteur, celui-ci y aménagera uniquement des locatifs.

M. Denis Gatherat ouvre la discussion et demande si un appartement serait également prévu dans les Fr. 500'000.-- de rénovation. M. Minger lui répond que l'investissement serait le même. Le restaurateur pourra bénéficier d'un appartement dans le bâtiment. La charge financière serait trop lourde si le restaurateur devait louer un appartement en plus du restaurant.

M. Dominique Thiévent trouve qu'il est effectivement bien de s'intéresser à cet investissement. Mais selon lui, cela nécessite une longue réflexion, dont un sondage diffusé dans la publication communale afin que toute la population de Courtedoux puisse réagir et donner son avis. Les personnes n'étant pas présentes à l'Assemblée ce soir ne seront pas mises au courant si tel n'est pas le cas.

M. Joseph Maillat demande si une réflexion de création de coopérative pour les investissements a eu lieu. M. Minger l'informe que le Conseil y a songé, et que le but de la discussion du jour est aussi de récolter des idées telles que celle-ci.

M. Jean-Pierre Faivre s'interroge sur la capacité financière de la Commune. Elle doit être réalisée sur les 5 à 10 prochaines années. Prévoir un investissement pour le bâtiment communal et l'école n'est-il pas plus urgent ? Selon lui, un magasin et une école sont des priorités. Le Conseil devrait anticiper une planification financière solide pour démontrer à la population que la Commune peut assumer de tels frais. Un restaurant n'est, selon lui, pas réellement nécessaire au développement du village. M. Minger lui affirme que la planification est déjà faite sur 5 ans. Elle a été réalisée en 2013 et elle est mise à jour continuellement.

M. Faivre poursuit la discussion en demandant au Conseil s'il a été approché par la ville de Porrentruy, afin d'étudier une fusion de la couronne de Porrentruy. M. Minger lui assure qu'il n'y a pas encore eu de contact à ce sujet, et que le Conseil communal n'est pas favorable à une fusion. M. Faivre est satisfait par la réponse.

M. Bruno Zürcher se questionne quant au terrain situé derrière le Restaurant du Cheval Blanc. Y aurait-il possibilité de construire un autre bâtiment sur cette même parcelle ? Le Maire indique que la réflexion a été faite par le Conseil. Il n'y a qu'une seule possibilité d'accès sur cette parcelle. Elle se situe entre le Cheval Blanc et la parcelle de M. et Mme Daniel Rayot. M. Daniel Rayot mentionne que le bâtiment est protégé car il est très ancien.

M. Minger continue la conversation afin de donner quelques informations sur l'horloge de l'Eglise. Le mouvement des quarts d'heure est en panne. Une entreprise est venue le chercher aujourd'hui 30 mars pour réparation. Il sera de retour dans 10 jours environ. Le coût s'élèvera à Fr. 2'200.--. Une révision complète devra être prévue et elle coûtera plus de 10'000.--.

M. François Minger cède ensuite la parole à M. Younes Gigon qui prépare actuellement un travail de maturité en lien avec le village.

Younes est en 2<sup>e</sup> année de lycée. Il a commencé son projet et celui-ci durera un an. Il concerne la permaculture. C'est une méthode de plantation qui consiste à cultiver certaines graines afin qu'elles créent elles-mêmes un écosystème entre elles. En mélangeant les espèces (tomates & menthe, par exemple), elles seront ainsi capables de se protéger. Ce système respecte les règles de la nature, l'utilisation d'engrais ainsi que de pesticides ne sont pas nécessaires.

Le projet consiste à créer plusieurs endroits où l'on utiliserait ce processus. Les habitants du village seront les principaux protagonistes du programme. Ils planteront les graines mises à disposition, les arroseront et au final récolteront le fruit de leur propre travail. M. Gigon nous explique que ce projet vise à créer une autonomie dans le village. Une organisation entre habitants sera nécessaire, ce qui permettra également à chacun de partager du temps avec des personnes qu'il ne connaît pas forcément.

M. Younes Gigon remercie l'assemblée pour son attention et sollicite les questions de chacun.



M. Seuret lui demande quelles personnes seraient actives dans le projet et à quels endroits seront installés les bacs de culture. M. Gigon l'informe qu'il va premièrement rechercher les endroits idéals où installer ses cultures et ensuite il contactera les personnes qui y prendraient part. M. Seuret lui suggère d'en installer également dans les zones industrielles. Les ouvriers de certaines entreprises pourraient participer à l'action pendant leur pause de midi.

M. Joseph Maillat lui demande qui le conseille ? Est-ce que la Clé des champs à Courgenay lui a donné des informations ? Il lui souhaite avant tout bonne chance dans ce beau projet, mais qui est difficilement réalisable selon lui. M. Younes Gigon avise qu'il prend ses renseignements au Centre de permaculture à Bex, la Clé des champs ne pratiquant pas la permaculture.

Mme Jacqueline Thiévent lui demande s'il a prévu de diffuser son projet dans la publication communale ? Il répond qu'il va prévoir un document pour avertir toute la population.

M. Minger lui propose d'ajouter ces informations sur le site internet de Courtedoux ainsi que dans la publication communale afin que les personnes intéressées puissent s'annoncer.

Mme la Présidente remercie M. Minger pour toutes ces précieuses informations et transmet la parole à Yanick Matthey :

M. Matthey nous annonce que les délais sont tenus dans l'avancement des travaux de la rue du Collège. L'achèvement des travaux est maintenu à début juillet. Nous pouvons constater que ceux-ci sont arrivés à hauteur du magasin Choffat. Lorsqu'ils auront atteint le carrefour, l'enrobé bitumineux sera posé, ce qui nous amène au mois prochain.

M. Joseph Maillat le questionne quant à la provenance des pavés. Il a remarqué qu'ils arrivaient de Chine et que cela le dérange. La Commune n'aurait-elle pas pu acheter des pavés suisses s'interroge-t-il ?

M. Matthey l'avertit qu'une entreprise de la région a été engagée pour l'achat des matériaux. Le Conseil communal n'est pas entré dans les détails afin de connaître leurs sources d'approvisionnement.

M. Minger rajoute que le conseil s'était attaché à ce que la chaille ne provienne pas de France, mais de la région, comme beaucoup de carrière s'y trouvent. Il aurait été compliqué de s'assurer de la provenance de chaque matériau utilisé. Le Conseil n'a en aucun cas pensé à s'assurer de l'origine de ces pavés.

M. Matthey rassure également l'Assemblée en expliquant que le Conseil a prévu un centre de concassage qui a été installé sur le chantier, afin de recycler les matériaux du chantier et même d'autres chantiers alentours, pour les réutiliser ensuite à nouveau dans la rue du Collège. On a limité les transports de matériaux inutiles. On est optimal au niveau du recyclage et de l'environnement.

M. Dominique Guenin demande ce qu'il en est du terrain « le Pâquis ».

M. Minger l'avise qu'il a eu contact avec le promoteur qui lui a affirmé avoir signé le formulaire de demande de permis. Le bureau communal aurait dû recevoir les documents, mais à ce jour, rien n'a pas encore été transmis.

M. Joseph Maillat intervient quant au clocher. Il pense que supprimer la sonnerie du quart d'heure serait peut-être une option favorable. M. Minger avoue que cette option n'a pas été envisagée.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente lève cette Assemblée à 21h20 en souhaitant une belle fin de soirée à chacune et à chacun.

**AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE**

**La Présidente :                      La Secrétaire du soir :**

**Jacqueline Thiévent**

**Sandra Voisard**